L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux 323 rue de Chartres.
Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 17 FEVRIER 1895.

NOTES MONDAINES

Les parties de neige "snow parties" ont remplacé vendredi et samedi les parties de cartes. On a joué parfois à qui pétrirait la plus jolie statue de neige. Plusieurs de ces snow ball parties ont eu lieu avenue de l'Esplanade et rue Royale. On y servait un "punch" délicieux avec panache de neige sur les verres.

Des invitations ont été reçues pour un "At Home" que doit donner Mme Thomas A. Shaffer, le mercredi 20 février, de 3 à 5 heures.

Le grand bal des "Chevaliers de Momus" aura lieu à l'Opéra, le 21 février.

Le joli souper "informal" donné par M. et Mme Thomas L. Bayne dimanche dernier a été des plus agréables. Il avait lieu en l'honneur des demoiselles Cheney, du Connecticut, qui sont reçues ici par M. et Mme George Denègre. Il y a eu musique et chant au cours de la soirée. Mlle Sue Müller s'est fait entendre plusieurs fois et a charmé tout le monde par son soprano pur et d'un timbre ravissant. Parmi les assistants se trouvaient : L. et Mme Chapman Hyams, Jr., Mlles Cheney, Schwartz, Marigold McIlhenny, Irène Langhorne, de Richmond ; Adèle Burthe, Sue Müller ; ainsi que MM. Sidney Bradford, D. Erasmus Fenner, Arthur Parker, Willis Stauffer, Alb. Schwartz, M. Dearborn, H. Bayne et autres. On a beaucoup regretté l'absence (causée par la maladie) de M. Morgan Whitney qui devait aussi chanter.

La grande fête donnée par le Kappa Sigma a eu lieu mercredi, le 13 février, chez M. et Mme Charles Claiborne. Comme Mlle Lulu Claiborne est membre honoraire très populaire de la société, elle avait été choisie comme "sponsor" ou marraine de l'occasion, et dans ce but M. et Mme Claiborne avaient gracieusement offert leurs salons aux messieurs de la fraternité, à la tête de laquelle est M. Générès Dufour. La maison, décorée par une main artiste présentait un coup d'œil charmant que retroussait des palmiers, des lustres, et une table, aux couleurs du club, vieil or, bleu paon, rouge. Une profusion d'œillets roses et blancs avec bougies blanches et giebes roses, complétait les décorations de cette table munie de toutes sortes de bonne choses. L'orchestre entraînant de Mlle Florence Searing faisait danser" malgré soi ; et les habits noirs qui cantonnent si souvent aux portes des salons ont été entraînés dans le tourbillon. Parmi les personnes aidant Mlle Claiborne à recevoir se trouvaient Mme D. A. Chaffraix, Mlle Lucie Claiborne, Mme Elmore Dufour, Mlles Louise Kenmidt, Lulu Dufour, et Jeanne Bermudes. La ravissante toilette vert d'eau recouverte de tulle brodée que portait Mlle Claiborne était un véritable chef d'œuvre de goût parisien et a été on ne peut plus admirée.

Un très beau thé a été donné dans le courant de la semaine par Mme Burguières et Mlle Broussard. Une masse de jolies "tea girls" et un grand nombre de femmes du monde assistaient à cette fête réellement charmante. Mme Walter Denègre présidait à un bout de la table, et Mlle Denègre à l'autre. Les jeunes filles servant le thé et le chocolat étaient Mesdemoiselles Nellie De Grange, Magda Forstall, Alice Burde, Selika Soachon, Vira Boarman, Mimine Seixas, Louise Claiborne, Inez et Stella Mendès, Nellie Eustis, Erskine Koch, M. Trémoulet, Charle Elliott, Mary Matthews, Mme T. L. Bayne, ainsi que Mlle Marie Denègre aidaient Mme Burguières et Mlle Broussard à recevoir. Tout était parfait sous le triple rapport des décorations, de la musique et des rafraîchissements.

La prochaine réunion du "Fortnightly Coterie" aura lieu chez Mlle Hardy, sur l'avenue St-Charles.

Vendredi passé était le troisième jour de réception de Mme Moore Davis. Malgré la neige et la glace des rues, ses salons étaient foulés de 2 à 7 heures. Il y a eu beaucoup de musique et de récitations, et le plus joli groupe de jeunes filles toutes prêtes à vous réconforter en entrant avec une tasse de thé ou de chocolat, tout chaud, ou un verre de sherry ou punch à la neige, selon le goût. Les jeunes filles servant étaient : Jeanne et Madge Roman, Anita Castellanos, Mlle Sawyer (une étrangère de Minneapolis) et Mlle Hollonquist, une autre étrangère. Les dames recevant avec Mme Davis étaient Mmes Sloan, Allain, Thompson, ainsi que Mlle Carlotta Smith. Le dernier vendredi de cette série charmante sera la semaine prochaine. Inutile de dire que tout le monde y sera, car personne ne veut manquer les vendredis hospitaliers de Mme Mollie Moore Davis.

Une jolie réception, de 4 à 6 heures, a été donnée mercredi dernier par les demoiselles Persons. Rien n'y manquait. Les décorations était splendides et la table tout à fait unique dans son genre était remarquablement attrayante. Cela sortait de l'ordinaire. Les dames et les jeunes filles aidant les demoiselles Persons a recevoir étaient Mmes M. Moore Davis, Persons, Henry Stewart, Jeanne Roman, Mamie Logan, Lydie Fairchild, Pat. Cummings, Mattie Tutt, Josie Cottreaux et Sallie Howe. Sous une élégante petite tente ornée de fleurs et de palmiers se trouvait un "punch" où présidait avec sa grâce ordinaire Mlle Marion Giffen. Les jeunes filles faisant les honneurs de la salle à manger étaient Josie Craig, Lydia Winship, Fanny Eshleman, Amelia Schriever, Annie Stone, Vira Boarman et autres. Un très beau "german" a été donné le soir, avec faveurs admirables, où toutes les jeunes filles ont été bien fêtées et admirées.

Le mariage de Mlle Marie Périlliat avec M. E. Deblanc a été célébré avec éclat mardi dernier, 12 février, à la Cathédrale St-Louis, à 5 heures de l'après midi. Une foule très grande y assistait. Une réception intime a suivi la cérémonie de l'église où se trouvaient les parents et les amis des deux familles. Des cadeaux de toute beauté ont été reçus et ornaient le joli "home" de M. et de Mme E. De Blanc.

Une bien jolie réception est celle que donnait pendant la semaine M. et Mme Jack Lyons en l'honneur du Tulane German Club. Une attention de ce genre étant toujours bien appréciée par le Club qui en est l'objet, il est évident que ces messieurs ont fait tout en leur pouvoir pour contribuer à l'agrément de cette fête qui au dire de tous a été remarquable d'entrain et de gaieté. Mmes Lucien Lyons et Sloan aidaient Mme Jack Lyons à recevoir, Mlles Jeanne et Madge Roman, Fannie Eshleman, Ethelyn Lallande, Robbie Giffen, Rosa Cottam, Lydia Winship, Lucie McMurdo, May Van Benhysen, Hollonquist, de l'Alabama ; Clara Guthrie, Noël Forsythe, Eva Lyons, ainsi que MM. Burney Guthrie, Sidney Eshleman, McBride Hardee, Favrot, Tom Cottam, Eddie Keep, Sam Herndon, George Lyons, Ernest Florence, William Beer, Branch King, Logan, Chauncey Stone, Frank Butler, Allen Eustis, et bien d'autres.

Le beau "german" dégusé donné par M. et Mme Thomas J. Semmes vendredi dernier a été un grand succès. Le bal avait été donné en honneur de Mlle Irène Langhorne, (une jeune fille de Richmond) maintenant en visite chez Mme Semmes. La maison déjà très belle d'elle même l'était davantage avec des fleurs et des verdures. Souper somptueux, faveurs admirables, et toilett s ravissantes, complétaient, sans contredit, un des beaux coups d'œil de la saison. Entre autres jolies toilettes citons celle de Mlle Stella Demoruelle, en Etoile de Nuit. Une admirable combinaison de satin et tulle noir parsemée d'étoiles dorés.

Mardi dernier, à la Cathédrale St-Louis, a été célébré le mariage de M. Henri Roux avec Mlle Cora Gottschalk. Après la cérémonie religieuse, il y a eu une fête intime à la maison de pension de Mlle Alice Isnardon, rue Royale.

Les nouveaux conjoints, le soir même de leur union ont pris possession de leur home rue Rocheblave. Ils ont reçu de parents et d'amis, de New York, des télégrammes de félicitations à l'occasion de l'heureux événement.

Le frère de la mariée, M. Edouard Gottschalk, est venu de New York tout exprès pour accompagner sa sœur à l'autel.

M. Elie Charlie, de New York, passe quelques jours à la Nouvelle Orléans. Il semble s'y plaire, et se décidera peut-être à y demeurer jusqu'après nos fêtes carnavalesques.

BIEN VITE PASSÉ !

Devant la maison du fermier s'étale le grand pré à demi fauché avec ses meules de foin, déjà jaunissant. A l'horizon, la chaîne des Cévennes que le mont Pilat domine.

Le soleil de juillet brûle. Il est midi. On a dressé une table sous le gros tilleul pour le repas de la famille. Tout seul, d'un côté de la table, le fermier aux larges épaules, habit bas, figure rouge, voix rude parlant en maître. En face, sa femme, avec une camisole de toile passée, un visage grognon, des yeux farouches. Deux enfants sont assis près d'elle, l'aîné et le dernier. Puis, à terre, la cadette, humble, la tête basse, mal peignée, les vêtements troués, mangeant sa part dans une écuelle.

A-t-elle été méchante ? Non, elle n'a rien fait de mal. Seulement sa mère ne l'aime point. Cela a commencé dès le jour de sa naissance et a toujours continué depuis. Et l'enfant ne mange jamais avec ses parents, mais avec les dindons et les oies qu'elle garde tout le jour dans l'autre pré, où coule le ruisseau de la montagne.

L'écuelle vidée, quand elle a encore faim, la petite, suivie de ses bêtes, rôde d'un air embarrassé autour de la table. On jette quelque chose dans l'écuelle et quelque chose à terre. La mère regarde durement l'enfant et dit :

—Ça a donc toujours faim ! aussi, voyez comme c'est bâti ! C'est la plus forte des trois, cette méchante sournoise !

Quelquefois Jeannette ne rentre pas aux heures des repas et reste dehors jusqu'au soir, avec ses oies et ses dindons. Ces jours-là elle a trouvé de braves gens, fanciers ou bergers, qui ont partagé leur dîner avec elle, et l'enfant n'a point songé à retourner au logis.

Pourtant, quand la journée est finie, les vaches rentrées, l'âne et le cheval pansés et qu'il fait nuit close, si Jeanne n'est pas là, le père la cherche. Il ne voudrait pas qu'il lui fût arrivé malheur. Il est même fâché que sa femme ne l'aime pas davantage. Plus d'une fois il l'a battue à ce sujet. Cela ne l'a pas corrigée d'être mauvaise mère ; aussi maintenant il ne bat plus et laisse faire.

Tôt ou tard, Jeannette, surnommée *la sauvage*, finit toujours par rentrer,

—Pardi ! s'écrie la fermière, je savais bien qu'elle ne s'était pas noyée !

* * *

Dans la grande maison blanche, entourée d'une grille, encadrée à droite et à gauche de massifs de verdure, grandit aussi un enfant que sa mère n'aime point. Celle-ci est une dame, et mauvaise mère avec des formes. Détestant sans bruit.

Elle ne fait pas manger Paul à terre, mais elle choisit, pour lui, les morceaux les plus durs. Elle ne le bat point, mais, après avoir embrassé son frère, elle lui jette un regard féroce, qui dit : *Toi, je ne t'aime pas.* Tout le jour, l'enfant rencontre le fer aigu de ce regard chargé de haine, qui répète sans cesse ; *Toi, je ne t'aime pas.*

Et le père ? Le père fait comme le fermier. Il désire la paix. Puis bientôt, le pauvre petit qui n'est pas aimé devient farouche et méchant, ainsi que les animaux maltraités. Alors, tout le monde le déteste et le père excuse la mère.

Il court à l'abandon, ne voulant point rester à travailler avec son frère, qui a toujours les récompenses et les caresses. Dans son cœur il n'y a que jalousie et haine pour tout ce qui vit ici bas, parce que tout y semble plus heureux que lui. Mais, un jour, il rencontre Jeannette qui, ayant perdu une oie, n'ose rentrer de peur d'être battue, et, il l'aime parce qu'elle est aussi malheureuse que lui.

Sauvage vole à sa mère son vieux peigne cassé, se lave la figure tous les jours. Enfin, l'orgueil la pousse à vendre un dindon pour acheter un beau fichu. Elle veut être belle. Elle a fort à faire pour le devenir ! heureusement Paul ne lui demande que de l'aimer.—Décidément, il parait que c'est bien bon d'être aimé, quand on ne sait pas encore ce que c'est.

Cependant, toute une semaine, Jeannette attend Paul vainement, en regardant ses oies qui comprennent son chagrin et allongent le cou vers le ciel en signe de détresse. Enfin, elle apprend que Paul a été insolent pour sa mère et qu'on l'a mis dans une maison de correction, dont il ne sortira qu'à vingt ans....
—A vingt...Il n'en a que douze... Elle a huit années à l'attendre, là dans le pré, en gardant les oies et les canards....Eh bien, elle attendra et le fichu aussi attendra. Elle le plie soignensement, et, comme elle n'a pas un seul petit coin pour le dérober à la rapacité de sa mère, elle le porte à la vieille Rosalie,— la louense de chaises de l'église,— et elle lui dit :

—Serrez-moi ce beau fichu pendant huit ans ; dans huit ans je viendrai le reprendre.

Et, bravement, elle essuie ses yeux, en petite résignée habituée à souffrir.... Puis, laissant chômer le peigne, laissant l'eau en paix, elle se met à enlaidir, à enlaidir de plus belle, parce qu'elle n'a plus personne pour l'aimer.

Après deux années passées à enlaidir de la sorte, un soir, comme elle se dispose à rentrer avec son petit troupeau, elle aperçoit Paul, grandi, embelli, qui saute pardessus la haie et accourt vers elle, rayonnant de bonheur.

—Tiens.... te voilà.... Et moi qui ne suis pas peignée.... ni débarbouillée.... et mon fichu qui est chez Rosalie.... Si j'avais su.... sans compter que tu es devenu très beau.

—Voyons, Jeannette, m'aimes-tu toujours ?

—Je crois bien, que je t'aime !

—Eh bien, c'est tout ce qu'il me faut ! Embrasse-moi donc ! Moi qui ai manqué de me casser le cou en me sauvant de Saint-Genest-Lerpt, pour venir te voir....

—Tu t'es sauvé ?

—Tu le vois bien....

—Oui, c'est vrai, les huit ans ne sont pas encore écoulés....

—Ma petite Jeannette, je n'ai pas voulu les attendre pour te dire que je t'épouserai en sortant de Saint-Genest-Lerpt, dans six ans, maintenant....

—M'épouser.... m'épouser.... mais c'est impossible ! tu es un monsieur.... toi....

Le troupeau, chassé sur la route, rentre seul. La fermière s'écrie :

—Sauvage n'ose pas revenir, parce qu'elle a perdu des bêtes... Pourtant, elle trouve son compte, se couche et s'endort.

Oh ! la belle nuit que les petits parias passent dans le pré, à former des projets d'avenir, à regarder les étoiles qui semblent leur sourire ! Puis, vers le matin, comme Paul est très las, se faisant un oreiller de l'épaule de Jeannette, il s'endort profondément, rêvant qu'il est empereur d'un grand royaume dont Jeannette est la plus belle femme et la souveraine. Elle aussi, dort de ce sommeil à deux des petits oiseaux.

Mais un grand bruit les réveille. Des gens du village les entourent ; au milieu d'eux, un gendarme, réclamant le malfaiteur.... l'enfant de quatorze ans, que sa mère n'aime point....

—Hélas ! Jeannette, nous avons dormi trop longtemps ! Au revoir.... six ans.... ce sera bien vite passé....

Et il s'éloigne, jetant un long regard sur la Sauvage, noire, ébourriffée, en haillons : tout son passé, tout son avenir.

Jeannette se remet à attendre en hiver, soufflant dans ses doigts ; en été, s'étendant sur l'herbe, près du ruisseau de la montagne. Tout en gardant les bêtes, elle fait de la dentelle,—l'industrie de la Loire et de la Haute-Loire,—et elle reste seule, toujours seule, sans rires ni chansons, loin des bergers et des garçons du village.

Enfin, les six ans écoulés, elle reprend son beau fichu chez la mère Rosalie, et le soir la réunit à Paul....

—Hélas ! dit-il, et la conscription... Moi qui n'y pensais pas... Tu m'aimes toujours ?

—Alors, cinq ans ce sera bien vite passé....

—Je crois bien, que je t'aime ! Et ils se séparent de nouveau.

* * *

La chaleur d'août est encore revenue brûle la campagne. Les plantes s'inclinent, séchées, faute de rosée. La montagne apparaît, à son sommet aride et jaune, à sa base avec des vapeurs bleues, restant immobiles sous la lourde atmosphère. Le ciel est de la couleur du fer chauffé à blanc et le soleil se couche dans un nuage rouge.

Tout souffre ! Mais là-bas, vers le désert sans eau, on souffre bien plus encore, on souffre à mourir !

Dans le pré, assise à terre, devant ses bêtes qu'elle ne regarde plus, Jeannette reste immobile, les mains croisées sur la poitrine.

Ses haillons flottent sur ses membres amaigris. Son visage est perdu sous la broussaille de sa chevelure. Elle a natté, avec les herbes du chemin, quelque chose qu'elle appelle une alliance et qui est à son doigt.

Bientôt Paul viendra lui donner l'anneau d'or....Ah ! qu'il revienne donc vite.....bien vite....Elle est inquiète et ses forces s'usent à l'attendre....Mais dans six mois, elle le reverra.... six mois ce sera bien vite passé !

Apparaît Rosalie, qui la regarde tristement :

—Tu sais ?

—Non....moi je vis toujours seule, et ne sais jamais rien....

—Le pauvre Paul qui est mort là-bas, brûlé par le soleil d'Afrique.

—Mort.... mort.... murmure-t-elle en contemplant l'alliance d'herbes séchées. Ah ! heureusement que la vie sera bien vite passée.

PETITES ANNONCES

POUR PENSION privée, Mme O'Donnell, 932 Bourbon, entre St-Philippe et Damaine. Prix modérés. 17 fév—1 f

ON DEMANDE à acheter une vieille pendule française ou horloge antique ; s'adresser Z. A., bureau de l'Abeille. 17 fév—1 f

A VENDRE.

A VENDRE—Boulangerie à vendre à bon marché. S'adresser Joseph Larche, Ocean Springs, Miss.
27 jan—27—fev 3 10 17

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 45,117—Division B—Sordelet Bros. vs. leurs créanciers.—Ordre de Cour. — Que la cession des biens des pétitionnaires de la raison commerciale de Sordelet Bros. et Louis Sordelet et Gustave Sordelet, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers dûment admis en ladite cession, et ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Henry Forcelle, notaire, à son bureau, No 20 rue Hova e, près Douane, en cette ville, le MERCREDI, le 27me jour de février 1895, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dite pétitionnaires soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 6 février 1895.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D RANKIN, Député-Greffier.
13 fév—13 20 27

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 44,858. Division D.—Emile Bauman vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Emile Bauman, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice des créanciers du dit insolvable, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Samuel Flower, notaire public, en son bureau, No 41 rue Carondelet, en cette ville, commençant JEUDI, le 21 février 1895 à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que A. J. Murphy, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 14 janvier 1895.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D RANKIN Député-Greffier.
22 jan—22 29 fév 20

Mme Fannie Hayem vs. Jacob Israel, son époux.

ETAT DE LA LOUISIANE—COURT CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 44,151—Je certifie par la présente que le 18 de janvier 1895, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-après intitulée, dans les mots et formes suivantes, à savoir : Mme Fannie Hayem vs Jacob Israel, son époux, No 44,651. Sur la motion de Pierre Sliff, avocat de la plaignante et sur la production à la Cour des preuves de la demande de la plaignante, il est ordonné, adjugé, et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire contre le défendant, le 14 de janvier courant soit maintenant confirmé et fait final et en conséquence qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Mme Fannie Hayem, épouse Jacob Israel son mari, dissolvant la communauté d'acquets et de gains jusqu'ici existant entre eux et que la plaignante soit décrétée d'être séparée de biens du défendeur son mari, et qu'elle soit autorisée de conduire ses affaires en son propre nom et pour son propre compte, le défendant payant les frais.
Jugement rendu le 18 janvier 1895.
Jugement signé le 24 janvier 1895.
[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.
En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite Cour en la ville de la Nouvelle Orléans, ce 26me jour de janvier en l'année de Notre Seigneur, Mil-Huit-Cent-Quatre-Vingt-Quinze.
ONOFRÉ TRIAY,
10fév—10 14 19 Député-Greffier

Mme M. A. McCormack vs Mme C. Hilborn.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE Orléans — No 28,058 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans, en succédant à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt rue Lafayette entre Camp et Magazine, JEUDI 21 février 1895, à midi, de la propriété ci-après décrite ci-après à savoir :
Un lot de meubles de maison : aussi un piano et un tabouret. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions—Comptant sur les lieux.
WM. NELSON,
12 fév—12 19 21 Constable.

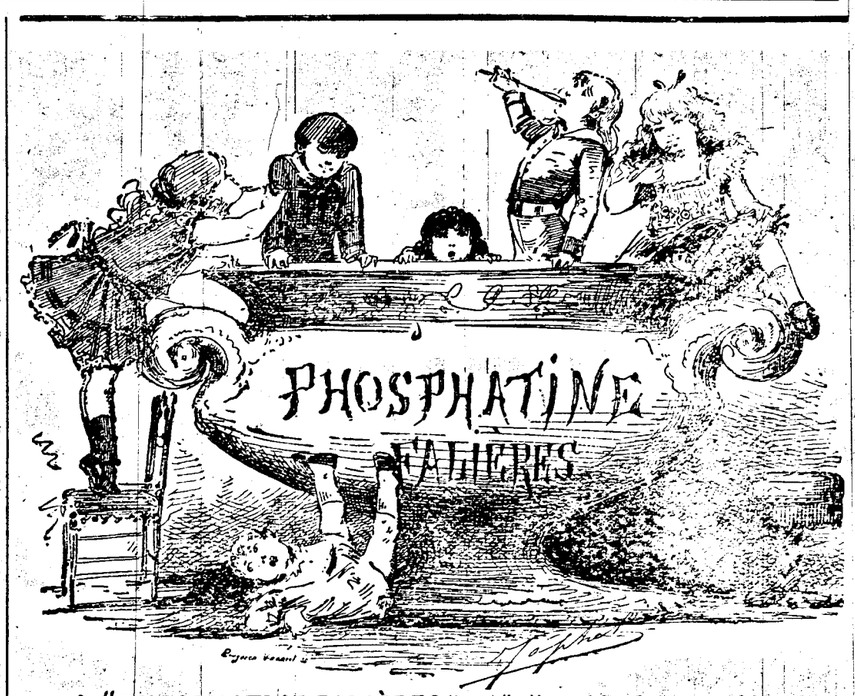

La "PHOSPHATINE FALIÈRES" *est l'aliment le plus agréable et le plus recommandé pour les enfants dès l'âge de 6 à 7 mois, surtout au moment du sevrage et pendant la période de croissance. Il facilite la* DENTITION, *assure la* BONNE FORMATION DES OS, *prévient ou arrête les* DÉFAUTS DE CROISSANCE, *empêche la* DIARRHÉE *si fréquente chez les enfants, etc.*

Paris, 6, Avenue Victoria, 6, Paris

DÉPOT A LA Nlle-Orléans : J.-L. LYONS & Cie, 42-44 CAMP, ET TOUTES PHARMACIES.

ANNONCES JUDICIAIRES.

James M. Lane vs C. F. Meine.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans — No 21,525. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique devant mon bureau, ancien No 90 Passage de la Bourse, entre Bienville et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI 21 février 1895, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite à savoir : Tous les droits, titres et intérêts dans la raison sociale de Meine & Weibring, imprimerie, au coin des rues Perdido et Carondelet, dans le Premier District de cette ville, appartenant à C. F. Meine, défendeur. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions—Comptant sur les lieux. F. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
9 fév—9 16 21

George A. Boehm vs. Mary Rozsky.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE Orléans—No 28,276—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt rue Lafayette, entre Camp et Magazine, JEUDI, 21 février 1895, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un lot de linge, etc., saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant.
WM. NELSON, Constable.
12fév—12 19 21

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie que le 30me jour de janvier 1895, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci dessous, dans les termes et chiffres suivants, à savoir :
Rose Alice Ballay vs. Fernand Eugène Renouard—No 44,816.
Sur la motion de Gabriel Fernandez, Esq., avocat de la plaignante, et sur la production de preuves valables de sa demande et la loi et l'évidence étant en faveur de la plaignante.
Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré ici le 25 janvier 1895, soit maintenant confirmé et fait final et en conséquence qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Rose Alice Ballay et contre Fernand Eugène Renouard, disant la communauté d'acquets et de gains existant jusqu'ici entre eux, le condamnant à payer à la plaignante la somme de huit cent dollars, avec intérêt légal du 12 septembre 1894 jusqu'au paiement et les frais, et lui restituant l'administration de ses biens dotaux et paraphernaux libres de l'intervention de son mari la-dedans.
Jugement rendu le 30 janvier 1895.
Jugement signé le 5 février 1895.
(Signé) T. C. W. ELLIS, Juge.
En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 5me jour de février en l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent quatre-vingt-quinze.
ONOFRÉ TRIAY,
7fév—7 14 21 28—7 mars Député-Greffier.

Avis.

Madame Veuve J. Anglade ayant cessé les affaires de prêt sur gages, depuis bientôt un an, prie toutes les personnes qui peuvent avoir des objets en gage, à son magasin, de vouloir bien venir les retirer sans délai.
Coin Conti et Bourbon.
20 janv—1m

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Troisième District.

Veuve Elizabeth Favericue vs Peter Jochum.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 44,781.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Common, entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville le JEUDI, 28 février 1895, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 1533, borné par les rues Dauré, D'Abadie, White et Dusage, les dits lots sont désignés par les numéros 5 et 6 de l'îlet ancienne-ment connu par le No 9, d'après un plan dressé par C. A. De Armas, ingénieur civil daté le 15 février 1853, et déposé au bureau de J. N. Holland, ancien notaire en cette ville, et sur un autre plan déposé au bureau de A. Ducatel comme plan No 45 du livre des plans No 7 ; les dits lots de terre se touchent et mesurent chacun 31 pieds 7 pouces et 12 lignes de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 100 pieds.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
25 jan—25—1 8 15 22 28 fév

FEUILLETON.

No 80 Commencé le 10 novembre 1894.

LES DRAMES DE LA VIE.

LE SECRET D'UNE TOMBE.

—PAR—

EMILE RICHEBOURG.

GRAND ROMAN INÉDIT.

TROISIÈME PARTIE.

LE FILS.

XXII

L'ASILE DE NUIT.

(Suite.)

Toute peureuse encore, la jeune fille regarda autour d'elle. Où se trouvait-elle ? Elle ne le savait pas. Elle hésita d'abord sur la direction qu'elle devait suivre, puis marcha au hasard, droit devant elle. Elle se croisa avec une escouade de pompiers qui accouraient pour éteindre l'incendie.

Elle se remit à courir au hasard d'une nouvelle course haletante ; mais au bout de quelques instants, elle dut ralentir sa marche, la respiration lui manquant.

Une masse énorme et sombre se profilait devant elle. C'était le Panthéon.

Elle en longea la grille, passa devant la mairie du cinquième arrondissement et entra dans la rue Soufflot, la plus large et la mieux éclairée de toutes celles qui s'étaient trouvées sur son chemin. Mais les brasseries et les cafés étaient fermés. Toutefois, de rares passants se croisaient encore sur les trottoirs.

Se donnant un peu de hardiesse, Georgette s'adressa à un monsieur qui donnait le bras à une dame, et lui demanda si elle était encore bien éloignée du boulevard de Clichy.

Le monsieur regarda la jeune fille, sourit et répondit :

—Vous vous êtes égarée, madame ; le boulevard de Clichy est très loin d'ici : vous ne pouvez pas y arriver avant une heure et demie de marche.

Il allait sans doute indiquer à Georgette son chemin, mais la dame ne lui en laissa pas le temps.

—Il ne me plaît pas, dit-elle d'un ton peu gracieux, que tu t'amuses ainsi à parler à des gens que tu ne connais pas ; viens donc !

Et la dame entraîna le monsieur.

A l'extrémité de la rue Soufflot, en face la rue de Médicis, Georgette se sentit tout à coup défaillir ; elle fit encore quelques pas et vit un banc sur lequel elle se laissa tomber.

Elle se sentit traversée par un frisson au souvenir du guet-apens auquel elle avait eu le bonheur d'échapper, et en se rappelant l'indigne traitement qu'on lui avait fait subir à l'auberge du "Faisan doré". Un instant elle fut tentée de se considérer comme la plus malheureuse des créatures ; mais la pensée de Paul suffit à rasséréner son âme.

Hélas ! elle n'était pas auprès de lui, il n'était pas là pour la protéger. On venait de lui dire que pour arriver au boulevard de Clichy elle avait une heure et demie de chemin à faire. Elle laissa échapper un long soupir. Il fallait qu'elle se résignât à passer la nuit à la belle étoile.

Elle s'absorba dans une profonde rêverie.

Près d'elle, les filets d'un jet d'eau retombant de la vasque dans le bassin faisaient entendre un murmure monotone.

Derrière la grille du jardin du Luxembourg, les branches des arbres dénudés, secouées par le vent d'ouest, s'entre-choquaient avec un bruit lugubre.

De temps à autre, le roulement d'une voiture se faisait entendre sur le pavé.

Du boulevard Saint-Michel venaient des cris et des chants d'étudiants.

Georgette n'entendait rien, sa pensée devenait flottante et, peu à peu, elle perdait conscience de son être. Elle allait probablement s'endormir, ce qui eût été dangereux, car après sa course de tout à l'heure, qui l'avait mise en sueur, l'air vif commençait à la saisir.

Soudain, une main se posa sur son épaule et une voix rude lui dit :

—Que faites-vous là ?

Elle se redressa brusquement, effrayée, mais se rassura aussitôt en voyant l'uniforme d'un gardien de la paix.

—Monsieur, répondit-elle de sa voix très douce, je me repose.

—On ne se repose pas à cette heure sur la voie publique.

Elle se leva, ayant son paquet à son bras, regarda tristement le gardien de la paix, soupira, et des larmes jaillirent de ses yeux.

L'agent qui l'examinait, vit les larmes et, d'un ton radouci :

—Où demeurez-vous ? lui demanda-t-il.

—Monsieur, je n'ai pas encore de domicile à Paris ; j'y suis arrivée dans la nuit et me suis égarée.

—Je vais vous conduire dans un hôtel.

—Hélas ! je n'ai plus que quelques sous dans ma poche.

—Diable ! cela se complique : je vais être obligé de vous emmener au poste.

Georgette ne savait pas ce que c'était qu'un poste de police ; cependant elle ne put entendre ce mot sans frémir.

Mais plus il l'examinait, plus le gardien de la paix comprenait que cette belle jeune fille aux yeux lympides, à l'attitude modeste, méritait d'être traitée avec certains égards. Il lui répugnait d'aller la jeter dans la promiscuité des femmes sans aveu que l'on ramasse la nuit dans les carrefours.

Il réfléchit quelques instants, puis reprit :

—Non, je ne veux pas vous mener au poste ; j'ai mieux pour vous. Venez avec moi.

Elle obéit docilement.

Mais, après une vingtaine de pas :

—Monsieur, où me conduisez vous ? demanda-t-elle ; je vous en prie, dites-le moi.

—Je vous conduis à un asile de nuit pour femmes où j'espère vous faire recevoir.

—Merci, monsieur.

La jeune fille n'ignorait pas l'existence dans Paris de plusieurs de ces asiles, fondations charitables où de malheureuses femmes, momentanément sans domicile, vont demander le soir l'hospitalité pour la nuit.

Au bout d'un quart d'heure, on arriva devant une grande maison, mais de maussade apparence. L'agent appuya le pouce sur un bouton de cuivre et un timbre sonna bruyamment à l'intérieur.

Trois minutes s'écoulèrent.

—Diable ! fit l'agent, on ne répond pas ; je sais bien qu'à cette heure on ne reçoit plus, mais j'espérais....

—Monsieur, si vous sonniez encore ?

—Oh ! ce serait bien inutile. Diable, diable ! je ne voudrais pourtant pas vous faire coucher au poste.

—Oh ! non, monsieur.

—Mais je ne peux pas vous laisser dans la rue.

—Monsieur, j'entends marcher, on vient.

En effet, un bruit de sabots sur les dalles se faisait entendre. Presque aussitôt, une planchette qui masquait un judas glissa, et deux yeux cherchèrent à voir qui se présentait à pareille heure.

L'uniforme de l'agent rassura sans doute la personne qui avait repondu à l'appel, car une clef grinça dans la serrure de la porte, qui tourna sur ses gonds.

Une femme d'un certain âge, portant un costume laïque, s'avança sur le seuil et dit à l'agent :

—Que désirez-vous, monsieur ?

—Je vous amène cette jeune fille, qui se trouve cette nuit sans asile.

—Ne savez-vous pas que la maison est fermée à partir de dix heures du soir ?

—Une exception à la règle peut être faite en faveur de cette jeune fille qui m'a intéressé et que je n'ai pas voulu faire coucher au poste.

La veilleuse de nuit regarda Georgette ; puis, très satisfaite sans doute de son examen :

—C'est bien, dit-elle, que mademoiselle vienne.

La jeune fille remercia le bon gardien de la paix, qui s'éloigna après avoir dit :

—Bonne nuit, mademoiselle.

Georgette suivit la veilleuse de nuit, qui la fit entrer dans une salle, sorte de parloir, où elle la laissa aussitôt, en lui disant d'attendre un instant.

La jeune fille eut tout le loisir d'examiner la pièce aux murs blanchis à la chaux, sur lesquels se détachaient des gravures de peu de valeur et, au fond, assez grossièrement sculpté, un Christ en croix.

Un banc, qui occupait toute la longueur de la pièce, quelques chaises de paille, une table sur laquelle il y avait tout ce qu'il fallait pour écrire, composaient l'ameublement.

La salle était chaude, les bouches d'un calorifère donnant encore de la chaleur.

On voyait que l'œuvre, à son début, peu riche, ne se préoccupait que de l'utile.

Au bout de dix minutes, une autre femme parut. C'était la directrice, qui, occupée à un travail, ne s'était pas encore couchée. Elle pouvait avoir une soixantaine d'années ; ses cheveux étaient blancs ; sa figure, d'une maigreur asc